Image not found or type unknown

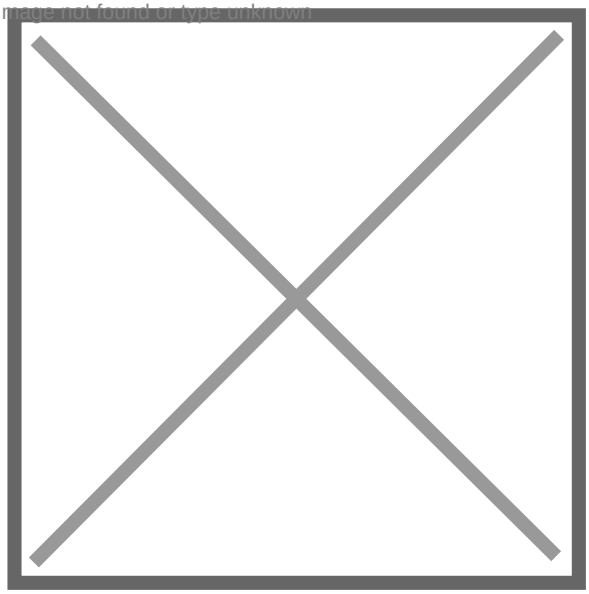

# Visite Médicale Permis de conduire

Par **johns22**, le **04/04/2013** à **20:32**

Bonsoir,

Je voulais savoir si la visite médicale, ainsi que les tests psychotechnique, sont obligatoires suite à une suspension judiciaire par ordonnance pénale alors que je n'ai pas eu de suspension administrative ? Quand j'ai déposé mon permis au TGI, on m'a dit de venir le récupérer après ma suspension directement, sans passer de visite médicale ni de tests.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **05/04/2013** à **08:06**

Bonjour,

Vous avez déjà posé votre question sur d'autres forums et la réponse fut NON : pas de visite médicale puisque vous n'avez pas fait l'objet d'une suspension administrative. Pour les tests psychotechniques, compte tenu que c'est le greffe du tribunal qui détient votre permis, voyez avec eux, il se pourrait qu'ils ne réclament pas les tests.

Par **johns22**, le **05/04/2013** à **09:14**

Bonjour,
Merci , pour votre réponse , désolé .

Mais j'étais tellement soucieux suite a l'erreur faite.
Je suis surpris que le Greffe aux TGI , garde mon permis 8 mois dans leurs tiroirs? ..
Merci

Par **Tisuisse**, le **05/04/2013** à **15:56**

Mais c'est à eux qu'il vous faut poser la question.

Par **johns22**, le **05/04/2013** à **16:58**

Bonjour,
C'est ce que j'ai fait , mais la personne a qui j'ai posé la question au greffe du tgi et qui a pris mon permis pour ma suspension : MA RÉPONDU JE PENSE , EN PRINCIPE ON LE GARDE ICI, et NORMALEMENT PAS DE VISITE NI DE TEST .
C'est le NORMALEMENT et je PENSE , qui m'inquiète ... C'est pour cela que j'ai posé la question sur 2 forums , des fois que quelqu un sois dans le cas...N'est pas eu de visite médicale et test a faire suite à une suspension pour alcool alors que sois disant obligatoire ...
J'ai également téléphoné a la préfecture : leurs réponse C'EST obligatoire de faire c'est examens pour récupéré votre permis ... Mais voyait avec le tgi , il vous diront . Donc je suis pas plus avancé , J'ai peur que a la fin de ma suspension , on me dise Mr désolé mais vous n'avez pas fait vis examens donc pas de permis ... J'aurai perdu 2/3 mois car les délais pour les rdvs sont long.
Encore Merci pour vos réponse .

Ou alors c'est parce que c'est une SUSPENSION , décision JUDICIAIRE du juge par ordonnance et PAS DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE PAR PRÉFET donc pas de visite ni test .!!!!! C'est compliqué , grosse erreur d'avoir conduit ce jour la !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés